

3. L'EMPRUNT NATIONAL DEVRA ACCELERER LES REFORMES

La valorisation de la recherche publique figure parmi les priorités qui seront financées par l'emprunt national. Une enveloppe de 3,5 Md€ serait consacrée à la valorisation et à l'innovation, sans compter les autres projets thématiques dans les transports, l'énergie ou le numérique qui associeront des laboratoires publics et des entreprises privées.

➤ La création de sociétés de valorisation sur les grands sites universitaires

Un fonds national de valorisation doté de 1 Md€ viendrait renforcer sur appel à projets les fonds propres d'un nombre limité de sociétés de valorisation qui s'appuieront sur l'expertise sectorielle des filiales de valorisation des organismes de recherche, notamment pour mieux financer la phase de maturation des projets.

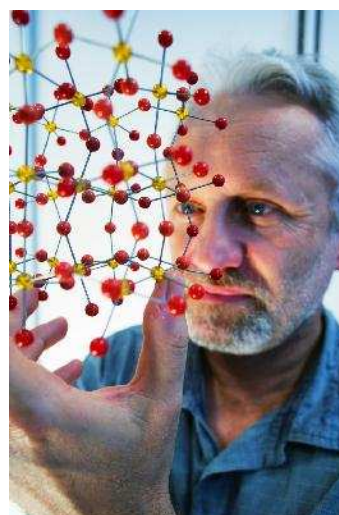


La création de ces sociétés vise à mettre fin au morcellement des structures et à accélérer la professionnalisation des compétences. Toutes les activités de valorisation présentes sur un site devront être regroupées pour constituer des guichets uniques, en liaison avec les pôles de compétitivité.

Par ailleurs, un fonds doté de 400 M€ serait géré par le FSI pour renforcer les capacités de financement de l'amorçage des fonds d'amorçage existants, y compris ceux qui sont détenus par des organismes de recherche.

➤ Le soutien à la recherche technologique

Une enveloppe de 2 Md€ serait consacrée à un petit nombre de clusters d'innovation technologique. L'enjeu est de rassembler les compétences de l'industrie et de la recherche publique sur un même site géographique au sein de plateformes animées par des instituts de recherche technologique dédiés. L'ambition est de répliquer le succès du pôle Minatec à Grenoble, du technopôle Tiger-M de Bavière ou du campus AIST de Tsukuba au Japon. Les projets, qui auront une visibilité internationale, devront être labellisés par des pôles de compétitivité. Les projets seront portés conjointement par des acteurs publics et privés, avec des critères stricts de co-investissement du secteur privé.



Par ailleurs, les Instituts Carnot seraient confortés grâce à un fonds non consommable doté de 500 M€, qui leur permettront de jouer un rôle d'entraînement pour l'ensemble de la recherche publique et de développer leurs coopérations avec les entreprises, notamment les PME.